

Communauté de communes
du Pays sabolien

Budget Principal

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2022**

**Rapport de
Présentation**

SOMMAIRE

	Page
I – SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2022	3
II – RÉSULTATS DU FONCTIONNEMENT	6
III – RÉSULTATS DE L'INVESTISSEMENT	13
IV – RATTACHEMENTS - DÉPENSES ET RECETTES	17
V – RESTES A RÉALISER - DÉPENSES ET RECETTES	17
 <u>DÉTAILS :</u>	
TABLEAUX DES RÉSULTATS 2022.....	18

I - SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2022

Le résultat final de l'exercice 2022 s'élève à + 3 249 079,19 € et se décompose comme suit.

Le résultat propre de l'exercice, correspond à celui des deux sections de fonctionnement et d'investissement, soit + 1 174 023,56 € (qui comprend le résultat de fonctionnement de + 1 296 500,44 € et ensuite le résultat d'investissement de - 122 476,88 €). Ce résultat d'investissement précité s'obtient en ajoutant au résultat apparent (c'est-à-dire avant affectation des résultats, donc sans le montant inscrit au compte 1068) qui s'élève à + 538 886,48 €, les résultats reportés du 31 décembre 2021 pour - 534 426,61 € (soit l'affectation du résultat de 2021 constaté en 2022 au compte 1068 pour + 1 100 036,29 € et le report du compte 001 pour - 565 609,68 €, ces deux sommes ayant permis de mettre le résultat d'investissement 2021 à zéro) et ensuite déduire le résultat net des restes à réaliser au 31 décembre 2022, soit un montant de - 1 195 789,97 €

A - Résultat de l'exercice 2022 + 1 174 023,56 €

1. Résultat de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement de 2022	- 30 843 415,94 €
Recettes de l'exercice	+ 32 139 916,38 €
Résultat propre à l'exercice 2022	+ <u>1 296 500,44 €</u>

2. Résultat d'Investissement

Dépenses d'investissement de 2022	- 8 671 222,38 €
Recettes de l'exercice (hors compte 1068)	+ 9 210 108,86 €
Soit un résultat apparent de	+ 538 886,48 €
Report des résultats antérieurs (comptes 001 et 1068)	+ <u>534 426,61 €</u>
Donnant un résultat provisoire de	+ 1 073 313,09 €

En investissement, le véritable bilan est obtenu avec le résultat des restes à réaliser nets au 31 décembre 2022.

Balance des restes à réaliser (Dépenses – Recettes)	- 1 195 789,97 €
Résultat propre à l'exercice 2022	- <u>122 476,88 €</u>

3. Résultat de l'exercice 2022

Résultat de fonctionnement de 2022	+ 1 296 500,44 €
Résultat d'investissement 2022	- <u>122 476,88 €</u>
Résultat propre à 2022	- <u>1 174 023,56 €</u>

B - Résultats reportés des exercices antérieurs + 2 075 055,63 €

Il s'agit du résultat reporté de 2021 en section de fonctionnement, soit + 2 07 5055,63 €

C - Résultat global au 31 décembre 2022 + 3 249 079,19 €

1. En Investissement

Résultat d'investissement de 2022.....	+	1 073 313,09 €
Résultat d'investissement net des restes à réaliser 2022	-	1 195 789,97 €

Soit un résultat total en investissement de	-	122 476,88 €

2. En fonctionnement

Résultat 2022.....	+	1 296 500,44 €
Excédents antérieurs	+	2 075 055,63 €

Soit un résultat total en fonctionnement de	+	3 371 556,07 €

3. Résultat global + 3 249 079,19 €

La décomposition du résultat est donc la suivante :

Résultat d'investissement de 2022.....	+	1 073 313,09 €	} - 122 476,88 €
Résultat d'investissement net des restes à réaliser 2022	-	1 195 789,97 €	
Résultat global de fonctionnement de 2022.....	+	3 371 556,07 €	

Soit un résultat final de	+	<u>3 249 079,19 €</u>	

Le tableau suivant récapitule les montants précédents et fait apparaître distinctement les opérations réelles de 2022.

Communauté de communes du Pays sabolien

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS	
1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 (N)						
- Ecritures Réelles	a1	- 28 646 960,65	g1	30 801 841,70		2 154 881,05
- Ecritures d'Ordre	a2	- 2 196 455,29	g2	1 338 074,68	-	858 380,61
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors 002)	A	- 30 843 415,94	g	32 139 916,38	1	1 296 500,44
2 - REPORTS DE L'EXERCICE 2021 (N-1)						
- Résultat antérieur de Fonctionnement (compte 002)	C	-	I	2 075 055,63	2	2 075 055,63
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		- 30 843 415,94		34 214 972,01	=	3 371 556,07
3 - SECTION D'INVESTISSEMENT 2022 (N)						
- Ecritures Réelles	b1	- 6 964 850,50	h1	6 645 356,37	}	538 886,48
- Ecritures d'Ordre	b2	- 1 706 371,88	h2	2 564 752,49		
- Affectation du Résultat N-1 (compte 1068)	b3	-	h3	1 100 036,29		
TOTAL INVESTISSEMENT (hors 001)	B	- 8 671 222,38	H	10 310 145,15	3	1 638 922,77
4 - REPORTS DE L'EXERCICE 2021 (N-1)						
- Résultat reporté en Investissement (compte 001)	D	- 565 609,68	J	-	4	- 565 609,68
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		- 9 236 832,06		10 310 145,15	=	1 073 313,09
5 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (N)		- 40 080 248,00		44 525 117,16	5	4 444 869,16
<i>TOTAL = Réalisations + Résultats (antérieur et reporté)</i>						
6 - RESTES A RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2022						
- Fonctionnement	E	-	K	-		-
- Investissement	F	- 1 846 726,63	L	650 936,66	-	1 195 789,97
RESTES A RÉALISER 2022		- 1 846 726,63		650 936,66	6	- 1 195 789,97
7 - RÉSULTAT GLOBAL FIN 2022 (N)						
- Fonctionnement	2	- 30 843 415,94	2	34 214 972,01		3 371 556,07
- Investissement	B+F	- 11 083 558,69	H+L	10 961 081,81	-	122 476,88
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2022		- 41 926 974,63		45 176 053,82	7	3 249 079,19

II - RÉSULTATS DU FONCTIONNEMENT 2022

Rappel : Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont exprimées avec rattachements (c'est-à-dire y compris avec les charges à payer et les produits à recevoir).

A - Dépenses de Fonctionnement - 30 843 415,94 €

Les dépenses de fonctionnement enregistrent à la fois :

- les dépenses de gestion parmi lesquelles on trouve notamment les frais généraux mais aussi, les dépenses de personnel, les subventions et participations, et les atténuations de produits.

- les dépenses financières et exceptionnelles, les dotations aux amortissements et aux provisions.

1) Les dépenses de gestion 28 379 187 €

- **Les frais généraux** **4 817 568 €**

dont les principaux comptes sont :

- l'entretien de la voirie des communes 1 114 255,99 €
 (1 282 302,60 € en 2021) ☞ *comptes 60633 + 61523x – rubrique 822x*

- les prestations de services (Dalkia) 267 713,34 €
 (234 903,28 € en 2021) ☞ *compte 611 – rubrique 4132*

- les locations mobilières et immobilières avec charges 85 243,97 €
 (96 021,64 € en 2021) ☞ *comptes 613x + 614*

- Participations aux frais des communes pour les compétences
 et les services communs 271 339,85 €
 (235 268,90 € en 2021) ☞ *compte 62875*

- les achats de carburants 105 579,23 €
 (77 144,77 € en 2021) ☞ *compte 60622*

- **Les Charges de personnel** **10 792 289 €**

- les charges de personnel 10 269 943,50 €
 (10 096 356,55 € en 2021)

- les autres charges de personnel (comptes 621x) 522 345,01 €
 (389 866,95 € en 2021)

comprenant principalement des remboursements à la Ville de Sablé (481 483,87 €)

• **Les subventions et participations comptabilisées** **2 413 818 €**

Les principales sont les suivantes :

- contingent départemental au service incendie	611 575,53 €
- subvention à la SPL de développement touristique	242 000,00 €
- participation au budget annexe des ZAC	45 014,82 €
- participation au budget annexe Mobilité	575 000,00 €
- subvention à l'Amicale du personnel VILDIS	128 373,79 €
- subvention à la Mission Locale Sarthe et Loir	73 696,65 €
- participation au CIAS	67 000,00 €
- contribution au Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe	58 842,00 €
- subvention à l'Association Croix rouge de Sablé	44 000,00 €
- contributions aux syndicats intercommunaux de Rivières	126 400,32 €

• **Les atténuations de produits** **10 355 512 €**

Il s'agit, tout d'abord, des attributions de compensations aux Communes membres et du reversement de la cotisation économique territoriale (CET), c'est-à-dire l'ex TP, au SMAPAD (Ouest Park), soit :

01- Asnières-sur-Vègre	5 252,00 €
02- Auvers-le-Hamon	752 477,00 €
03- Avoise	5 211,00 €
04- Le Bailleul	89 289,00 €
05- Bouessay	-
06- Courtiliers	7 873,00 €
17- Dureil	264,00 €
07- Juigné-sur-Sarthe	33 013,00 €
08- Louailles	55 693,00 €
09- Notre-Dame-du Pé	921,00 €
10- Parcé-sur-Sarthe	132 895,00 €
11- Pincé	4 012,00 €
12- Précigné	374 393,00 €
13- Sablé-sur-Sarthe	6 842 276,00 €
14- Solesmes	123 967,00 €
15- Souvigné-sur-Sarthe	881,00 €
16- Vion	100 312,00 €
	<hr/>
	8 528 729,00 €
SMAPAD	361 661,00 €
	<hr/>
Sous / Total 1	8 890 390,00 €

Ce chapitre de dépenses enregistre aussi les charges que supporte la Communauté de communes du Pays sabolien, dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) et de la Contribution au redressement des finances publiques (CRFP) par prélèvement sur les recettes fiscales.

Il s'agit :

- de la contribution au FPIC	926 533,00 €
- du prélèvement sur les recettes fiscales	529 693,00 €
Sous / Total 2	<u>10 346 616,00 €</u>
- et des dégrèvements jeunes agriculteurs pour.....	8 896,00 €
Total du chapitre	<u>10 355 512,00 €</u>

2) Les charges financières260 286,32 €

Il s'agit :

- des intérêts d'annuités d'emprunts (279 445,00 en 2021) 268 001,86 €
le taux moyen d'intérêt de la dette (sur le capital restant dû au 31/12/2022) est de 2,42 %
- des intérêts courus non échus (rattachement des ICNE) - 7 715,54 €

3) Les dotations aux provisions (semi-budgétaires)3 016,53 €

Il s'agit d'une provision pour dépréciation des créances non encore recouvrées (créances irrécouvrables).

4) Les charges exceptionnelles4 470,96 €

Il s'agit principalement d'écritures liées à des titres annulés sur exercices antérieurs.

5) Les dotations aux amortissements et provisions (écritures d'ordre).....890 137,09 €

(cf. notamment page 15)

Il s'agit de la dotation aux amortissements pour l'annuité 2022 sur les immobilisations restant à amortir.

6) Les cessions et sorties d'actif (écritures d'ordre)1 306 318,20 €

(cf. notamment page 15)

Il s'agit d'écritures de cessions suite à la vente des terrains des aires des gens du voyage Sablé-Parcé pour 1 282 318,20 €

soit un total de 2 196 455,29 € pour les deux points 5 et 6.

B - Recettes de Fonctionnement + 32 139 916,38 €

Les recettes de fonctionnement enregistrent à la fois les recettes de gestion, financières, exceptionnelles et les transferts de charges, mais ne comprennent pas le résultat antérieur (2 075 055,63 €).

1) *Les recettes de gestion*..... **30 702 661,26 €**

• **Les atténuations de charges** **28 751,39 €**

Elles correspondent notamment à :

- des remboursements sur rémunération (maladies, accidents du travail, congés de paternité)
- des versements du FIPHFP pour l’insertion des personnes handicapées
- variation des stocks.

• **Les produits des services, du domaine, et ventes diverses** **2 707 651,45 €**

Ils comprennent notamment les recettes suivantes :

- les redevances des usagers du centre aquatique 274 755,96 €
- des refacturations de personnels et d’agents mis à disposition 164 682,22 €
dont 39 986,00 € à la commune de Sablé pour le personnel mutualisé (accueil par exemple)
et la variation du coût des services communs (informatique par exemple)
- des refacturations de personnels aux budgets annexes 1 441 552,39 €
dont 771 851,25 € pour le service Environnement
et 537 196,47 € pour le Service Commun Production de Repas
- les ventes de repas aux personnes âgées des 17 communes 310 547,12 €
- les redevances des usagers de l’action culturelle (fonction 3) 131 744,86 €
(musique, danse, théâtre et arts plastiques, ainsi que les médiathèques)
- les participations des communes 8 632,85 €
(travaux de voirie hors compétences communautaires – sous *rubrique* 8223)

• **Les produits fiscaux** **19 307 817,27 €**

Il s'agit :

- des recettes liées à la Fiscalité Locale 10 831 394,27 €

dont en provenance des Entreprises **7 279 048,00 €**

- CFE 3 605 284,00 €
(Cotisation Foncière des Entreprises)
- CVAE 2 879 432,00 €
(Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- IFER 489 046,00 €
(Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)
- TASCOM 305 286,00 €
(Taxes sur les Surfaces Commerciales)

dont en provenance des autres impôts locaux et divers **3 542 304,30 €**

- des impôts locaux (taxes dites « ménages ») 3 328 604,00 €
(TH, TFB, TFNB, TAFNB)
- des rôles supplémentaires reçus en 2022 168 318,00 €
- de l'attribution de compensation négative (Bouessay) 10 991,00 €
- du produit de la taxe de séjour 34 391,30 €

- en provenance de l'État 8 476 423,00 €

- Fraction de TVA nationale 4 303 377,00 €
(1^{ère} année suite réforme de la fiscalité locale en 2022)
- du FNGIR 4 173 046,00 €
(Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources)
- du fond national de péréquation des ressources
intercommunales et communales (FPIC) -

• **Les participations et dotations** **8 625 548,92 €**

Il s'agit notamment :

- de la Dotation Globale de Fonctionnement 2 819 155,00 €

Il s'agit de la Dotation pour compensation de la part salaires
(la Dotation d'intercommunalité est devenue une charge – cf haut de la page 8)

- des compensations fiscales de l'Etat (dont DCRTP) 4 858 334,00 €

Il s'agit de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour
2 313 055 € et 2 545 279,00 € de compensations fiscales.

- du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée 96 046,17 €
(FCTVA sur les dépenses de fonctionnement)

- d'autres participations reçues 852 013,75 €

dont pour :

- les structures Multi-Accueils (CAF)	310 591,34 €
- les accueils de loisirs sans hébergements (ALSH)	222 324,12 €
- le relais Assistantes Maternelles (CAF)	105 136,36 €
- le conservatoire (subvention départementale)	130 000,00 €
- la voirie (subvention départementale)	67 154,00 €
- le contrat Parentalité (CAF)	20 393,68 €
- le CISPD (FIPD)	12 294,28 €
- le Centre Aquatique	8 176,00 €

• **Les autres produits d'exploitation.** **32 892,23 €**

- Loyers divers (loyers économiques)	32 890,94 €
- arrondis	1,29 €

2) *Les recettes financières* Néant

3) *Les produits exceptionnels* 64 858,86 €

Ils correspondent notamment à :

- des remboursements de sinistres par les assurances	14 563,73 €
- des cessions d'immobilisations	24 200,00 €

4) *Les écritures d'ordre* (cf. point 4 page 14)..... 1 338 074,68 €

C - Résultats Antérieurs + **2 075 055,63 €**

Ils correspondent au résultat de fonctionnement reporté de 2021.

D - Résultat Global (= A+B+C) + **3 371 556,07 €**

Il correspond au résultat global de la section de fonctionnement, après prise en compte des résultats antérieurs de 2021.

III - RÉSULTAT DE L'INVESTISSEMENT 2022

A - Dépenses d'Investissement - 8 671 222,38 €

Les dépenses d'investissement enregistrent à la fois le remboursement en capital de la dette, diverses dépenses financières, les acquisitions nouvelles, et les travaux de voirie pour le compte des communes.

1) Dépenses d'emprunts (717 902,17 € en 2021)..... 778 821,25 €

Elles correspondent au remboursement de la dette en capital des emprunts existants au 1^{er} janvier 2022 et éventuellement de ceux encaissés en 2022 lorsque l'échéance n'est pas annuelle (mensuelle, trimestrielle ou semestrielle).

2) Investissements réalisés 5 544 959,25 €

1. les subventions d'équipements versées (hors opérations) 29 688,89 €

Il s'agit de fonds de concours dont les principaux concernent :

- la participation versée à une commune pour l'accompagnement
à la viabilisation de terrain pour des logements sociaux 9 724,00 €
- les investissements communs avec la Ville de Sablé-sur-Sarthe 15 964,89 €

2. Les autres dépenses d'équipement 5 515 270,36 €

- Dépenses (hors opérations) 8 489,22 €
 - frais d'études (notamment le PLUiH) et frais d'insertion 7 409,22 €
 - acquisitions de logiciels 1 080,00 €

- Travaux (hors opérations) 581 782,81 €

qui correspondent principalement aux travaux pour :

- les zones d'activités (Mandières)	292 769,00 €
- les zones d'activités (Victor)	275 904,78 €
- les zones d'activités (St Laurent)	9 884,16 €
- les sentiers de randonnées	2 530,44 €
- le Centre Aquatique	694,43 €

- Opérations 4 833 448,15 €

Il s'agit de dépenses pour :

- le Pôle Culturel (2 phases)	3 893 107,47 €
- Extérieurs et voiries Saint Denis	676 993,07 €
- Pôle Culturel Saint Denis	3 216 114,40 €
- l'équipement dédié à d'attractivité	33 453,07 €

- les autres opérations 906 887,81 €

Dont Achats logiciels et matériels Informatique 366 455,08 €

Achats véhicules et engins roulants 269 706,00 €

Travaux sur bâtiments communautaires 166 444,42 €

- Les dépenses réalisées pour le compte de tiers 91 550,18 €

Il s'agit de dépenses réalisées pour le compte de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, pour l'extension du Centre culturel (Atelier à l'arrière) au Pôle Culturel Saint Denis. Elles sont refacturées au centime près à la commune.

3) Autres dépenses d'investissement.....670 758,89 €

- Avance financière 500 000,00 €
(au budget annexe de la Gestion des Déchets Ménagers)

- Taxe d'Aménagement 2022 170 758,89 €
(75% de la taxe perçue par la Communauté est reversée aux communes)

4) Les écritures d'ordres (cf. point 4 page 12)1 706 371,88 €

B - Recettes d'Investissement + 9 210 108,86 €

Les recettes d'investissement enregistrent à la fois les nouveaux emprunts, diverses recettes financières, des subventions et participations, ainsi que le FCTVA.

1) Dotations et affectations encaissées 884 921,63 €

Elles correspondent au FCTVA pour 730 805,99 € (contre 812 227,16 € en 2021)
et à la Taxe d'Aménagement pour 154 115,64 €

2) Les subventions reçues 3 037 235,25 €

dont principalement pour :

- le Pôle Culturel Saint Denis	1 809 855,63 €
- Etat	443 525,49 €
- Région	905 086,80 €
- Conseil Départemental	300 000,00 €
- Fonds de concours (Communes de Sablé)	155 102,26 €
- La participation de la Commune de Sablé	
Pour les extérieurs et voiries Saint Denis Pôle et cinéma	961 000,00 €
- les investissements communs (Commune de Sablé)	129 858,20 €
- l'équipement dédié à d'attractivité fonds de concours (Communes de Sablé)	96 000,00 €
- la DETR pour le PLUiH (État)	25 521,42 €

3) La délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sablé-sur-Sarthe 91 550,18 €

Il s'agit de la refacturation au centime des dépenses réalisées pour le compte de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, pour l'extension du Centre culturel (Atelier à l'arrière).

3) Les recettes sur emprunts 2 000 000,00 €

Ils comprennent :

- les emprunts nouveaux 2 000 000,00 €
- les opérations de gestion de la dette (cf. page 6) Néant

4) Les autres recettes 500 000,00 €

Il s'agit du remboursement de l'avance au budget annexe. (cf. point 3 en page 14)

5) Les écritures d'ordre (cf. notamment points 5 et 6 en page 8) 2 564 752,49 €

C - Restes à Réaliser - 1 195 789,97 €

1. Dépenses d'investissement - 1 846 726,63 €

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2022.

2. Recettes d'investissement + 650 936,66 €

Les restes à réaliser correspondent à des recettes considérées comme certaines mais non encaissées au 31 décembre 2022.

D - Les résultats antérieurs + 534 426,61 €

Il s'agit du résultat global 2021 de la section d'investissement qui se décompose en affectation du résultat (compte 1068) pour + 1 100 036,29 € et en résultat reporté pour la somme de - 565 609,68 €

Cette somme de 534 426,61 € correspond en fait au solde des restes à réaliser nets du 31 décembre précédent (cf. Compte Administratif 2021). Ce solde a déjà été pris en compte dans le résultat final 2021 alors que les restes à réaliser ont été mandatés réellement dans l'exercice 2022. Ces mandats sont donc couverts par les résultats antérieurs de 2021 repris sur 2022.

E - Résultat global d'investissement (A+B+C+D) - 122 476,88 €

Il correspond au résultat global de la section, après prise en compte des restes à réaliser et des résultats antérieurs.

IV - RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS

La section de fonctionnement comprend les charges et les recettes qui se rapportent à l'exercice 2022 et qui ne seront payées, ou encaissées, que sur l'exercice 2022.

L'instruction M14 (norme comptable en vigueur depuis 1997) impose de rattacher les charges, et les produits, dont le service est fait au 31 décembre de l'année, même si le paiement n'intervient que plusieurs mois après la clôture de l'exercice.

L'édition M14 (document II A2 – Présentation générale) donne le détail des charges (686 384,37 € contre 1 358 293,94 € en 2021) et celui des produits (253 136,48 € contre 687 321,33 € en 2021) qui ont été rattachés à l'exercice 2022.

Il est précisé que le résultat global de fonctionnement tient compte de ces dépenses et recettes. Les « réalisations » en fonctionnement sont donc égales à : **Réalisé hors rattachement + Rattachements**.

V - RESTES A RÉALISER RECETTES ET DÉPENSES

L'édition M14 (document II A3 – Présentation générale) indique le détail des dépenses qui sont inscrites en restes à réaliser (1 846 726,63 € contre 1 886 147,12 € en 2021). Il s'agit des dépenses engagées (juridiquement) mais qui n'ont pas encore été réalisées ou payées (par exemple : Commande d'un rouleau vibrant Tandem le 14 décembre N et dont la livraison est prévue en février N+1).

Le détail des restes à réaliser en recettes (650 936,66 € contre 1 351 720,51 € en 2021) y figure aussi. Il s'agit des recettes engagées (juridiquement) mais qui n'ont pas encore été encaissées (et par exemple : subvention restant à recevoir, refacturation des investissements communs de la Ville à la Communauté de Communes).

Il est précisé que le résultat **global** d'investissement tient compte de ces dépenses et recettes, quand bien même ces dépenses et recettes ne figurent pas dans les réalisations de l'exercice 2022.